

POLITIQUE SUR LA PREVENTION DU HARCELEMENT

L'ONG MadAvance s'engage à fournir un environnement de travail sûr et respectueux à tous les employés, sous-traitants, clients et autres parties prenantes. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, l'intimidation ou la discrimination, et nous nous engageons à bannir de tels comportements sur notre lieu de travail.

Cette politique décrit notre engagement à écarter le harcèlement et nos procédures pour traiter et résoudre toute plainte liée au harcèlement.

Définition du harcèlement : Le harcèlement comprend toute conduite importune, qu'elle soit verbale, physique ou visuelle, qui crée un environnement de travail hostile ou offensant ou qui interfère avec le rendement au travail d'un individu.

Le harcèlement peut être fondé sur divers facteurs, notamment le sexe, la race, l'origine ethnique, la religion, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge ou toute autre caractéristique protégée par la loi.

Prévention du harcèlement : L'ONG MadAvance adopte une approche proactive pour éviter le harcèlement en mettant en œuvre les mesures suivantes :

1. Établir des lignes directrices claires sur les comportements acceptables et les normes de conduite sur le lieu de travail, qui sont communiquées à tous les employés, sous-traitants et partenaires.
2. Encourager une politique de porte ouverte où les employés, les sous-traitants et les partenaires peuvent faire part de leurs préoccupations liées au harcèlement sans crainte de représailles.
3. Traiter rapidement tout comportement pouvant constituer du harcèlement grâce à notre procédure de plaintes et de réclamation.

Procédure de plainte : L'ONG MadAvance prend au sérieux toutes les plaintes liées aux harcèlements et a établi une procédure pour traiter et résoudre les plaintes.

Tout employé, entrepreneur ou partenaire qui est victime ou témoin de harcèlement doit signaler immédiatement l'incident à son superviseur, gestionnaire ou représentant des RH désigné et si cela n'est pas possible ou approprié, l'affaire peut être transmise au responsable des réclamations.

Le signalement de tout soupçon de violation de nos politiques de prévention du harcèlement doit être signalé, en toute confidentialité, au responsable des réclamations de L'ONG MadAvance et envoyé par courrier électronique à confidentiel_grievance@madavance.org avec pour objet « Harcèlement suspecté » .

Les plaintes seront traitées avec la plus grande confidentialité et feront l'objet d'une enquête rapide et approfondie.

Nous prendrons les mesures disciplinaires appropriées à l'encontre de toute personne coupable de harcèlement, pouvant aller jusqu'au licenciement ou à la rupture de notre relation commerciale.

Non-représailles : L'ONG MadAvance interdit les représailles contre tout employé, entrepreneur ou partenaire qui signale une plainte liée au harcèlement ou qui participe à une enquête liée au harcèlement.

Les représailles peuvent prendre de nombreuses formes, notamment l'intimidation, les menaces ou les mesures défavorables à l'emploi.

Nous prenons au sérieux tout rapport faisant état de représailles et prendrons les mesures disciplinaires appropriées à l'encontre de toute personne reconnue coupable de représailles.

Nous croyons que la prévention du harcèlement, est non seulement la bonne chose à faire, mais qu'elle nous aide également à créer un environnement de travail positif et productif qui profite à tous.